



Monsieur le Président du Comité technique local de la DiSi Ouest,

Ce CTL est convoqué dans un contexte et un climat particulier. Le 27 novembre un agent sur quatre était en grève pour exprimer une légitime exaspération face à un quotidien insupportable.

Cette journée s'est tenue dans un climat général et dans un contexte particulièrement difficiles, alors que la crise produit des effets dévastateurs qui plombent incontestablement le climat social et alimentent la résignation de nombreux salariés et fonctionnaires.

Les agents les plus impactés par les réductions d'emplois ne peuvent plus assumer la charge d'une journée impayée : les chiffres de l'action du 27 novembre 2012 sont clairs.

Malgré les difficultés pécuniaires et le contexte de fin d'année, les taux avoisinaient les 40% dans les services techniques et 30% pour ceux d'assistance !

Plus d'un quart d'insatisfaits à la DiSi Ouest (26%). Plus que la moyenne nationale...Il y a bien là un problème dont il faudrait parler. Nous ne sommes pas dans le monde des « bisounours ».

Les agents sont à bout de souffle sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois, des restrictions budgétaires et de la menace croissante des restructurations.

Dans ce contexte d'efforts incessants demandés au personnel, le traitement est gelé depuis 3 ans et le pouvoir d'achat en baisse.

Les restrictions du budget de fonctionnement aboutissent à dégrader encore plus les conditions de travail des agents. Les personnels ne sont pas correctement indemnisés lorsqu'ils sont amenés à se déplacer pour les besoins du service ou pour une formation.

Les agents doivent-ils payer pour travailler et se former ?

Pendant cinq années, les agents de la DGFIP ont fait les frais de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Appuyée sur la fusion DGI-DGCP, la RGPP a sabordé le Service public fiscal, foncier et financier, laminé les effectifs et conduit à une dégradation sans précédent de la vie au travail, de l'accomplissement des missions, et des conditions d'accueil des usagers.

Avec l'ensemble des personnels, les organisations syndicales ont combattu ces politiques destructrices et ne peuvent accepter, aujourd'hui, la « démarche stratégique » du nouveau Directeur général qui porte des orientations identiques.

Avec les annonces de privilégier le niveau interministériel au détriment de la DGFIP, les plus grandes craintes existent sur le maintien des acquis qui ont permis de reconnaître les spécificités de nos missions et de notre statut.

Exemplaires hier, non prioritaires aujourd'hui, les agents disent : « Ça suffit ! »

Pour tenter de faire accepter ces choix, le Directeur général n'a rien trouvé de mieux que de demander aux agents de rechercher, une nouvelle fois, des simplifications dans les missions.

- Argument officiel : alléger les tâches des services.
- Argument réel : faire participer les agents à la poursuite des suppressions d'emplois.

C'est encore une fois, la promesse de nouvelles régressions pour les agents et le Service Public. En témoignent, les suppressions d'emplois pour 2013, programmées sous couvert de « Modernisation de l'Action Publique » autre nom de l'ancienne RGPP. Ce sont encore 2062 suppressions de postes qui sont prévues dont 1957 pour la catégorie C s'ajoutant aux 25 000 suppressions de ces 10 dernières années.

Toutes ces vagues de suppressions d'emplois visent à l'abandon de certaines missions et à de nouvelles restructurations.

Les agents de la DGFIP attendent autre chose que des déclarations d'intention se brisant sur les réalités budgétaires. Ils sont en attente de réalisations concrètes et d'une juste reconnaissance des efforts consentis pour maintenir à flot le cargo DGFIP.

La sphère informatique n'est pas épargnée par les suppressions d'emplois. Ce sont encore 115 sépultures qui vont entrer au carré de l'informatique dans le cimetière DGFIP. Contrairement aux annonces c'est encore la catégorie C, déjà très affectée par la crise, qui représente la majeure partie des suppressions d'emplois.

A la Disi ouest, alors qu'en 2012, nous subissions 9 suppressions d'emplois, cette année ce sont 14 suppressions d'emplois dont 12 emplois de catégorie C que vous nous annoncez. Et TAGERFIP annonce 24 emplois vacants. Ces choix vont placer les agents dans des situations difficiles à vivre.

Les agents souffrent partout, à tous les niveaux de la hiérarchie, le mal être et la souffrance au travail s'accroissent, et pourtant la casse continue ... Cela suffit !!

C'est pourquoi l'intersyndicale Finances Publiques DiSI Ouest réitère sa demande et exige :

- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- La création d'emplois à hauteur des besoins des services
- L'ouverture de discussions sur les taux et volumes de promotions qui reconnaissent les qualifications et la technicité
- L'accès au 8ème échelon sans contingentement pour la catégorie C
- L'augmentation du point d'indice
- La revalorisation de la grille indiciaire
- L'abrogation du jour de carence
- La réelle prise en compte des risques psycho sociaux, particulièrement à la DiSi Ouest

Monsieur le Président, nous refusons d'entendre les expressions « contraintes budgétaires », « gains de productivité », « performance », « solidarité », « exemplarité » et nous vous demandons de toute urgence de relayer cette situation de plus en plus critique à la Direction Générale.

Par des transferts d'emplois inter ESI, inter filière, vous annoncez la couleur : le jeu des chaises musicales commence à la DiSI Ouest.

Encore un mot sur le dialogue social : vous nous convoquez le 21 décembre après midi, jour de grands départs en vacances, pour cette instance, en nous imposant comme date de reconvoque le 4 janvier prochain, durant les congés de fin d'année. Vous nous affirmez ne pas pouvoir décaler le CT emploi en janvier. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre homologue de la DRFiP de Loire Atlantique, qui visiblement ne partage pas votre sens de l'urgence, puisqu'il convoque la première instance du CT emploi le 8 janvier prochain !

Pour ne pas donner caution à votre plan de restructuration et avec la volonté de vous faire connaître notre plus profond désaccord, nous ne participerons pas davantage à ce CTL.

Nous vous demandons d'enregistrer nos votes unanimes « contre » sur tous les points de l'ordre du jour de ce CTL et d'annexer la présente déclaration unitaire au procès verbal du CTL.

Après quoi, nous quittons la séance pour nous concerter sur les suites à donner.